



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil daté du 22 avril 2008 (S/2008/267), et y présente également un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 14 juillet 2008.

#### II. Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, on a enregistré les violations les plus graves du cessez-le-feu commises par les parties depuis les affrontements de Malakal en novembre 2005. Dans l'Abyei, les combats entre les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) qui ont eu lieu du 14 au 20 mai ont fait 89 morts et ont entraîné le déplacement de plus de 50 000 civils, la destruction de la plus grande partie de la ville d'Abyei et l'évacuation du personnel civil de l'ONU et des ONG de la région.

3. Le 10 mai, le Mouvement pour la justice et l'égalité a lancé une attaque contre Omdurman, ville jumelle de Khartoum. Après 1 200 kilomètres à travers le Darfour, les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité sont entrées dans Omdurman avec environ 300 camionnettes armées. Les forces gouvernementales ont repoussé l'attaque. D'après le Service national du renseignement et de la sécurité, 79 membres des forces de sécurité gouvernementales (police, armée et service du renseignement et de la sécurité), 57 civils et 329 combattants du Mouvement pour la justice et l'égalité ont été tués au cours des combats.

4. Au cours de la période considérée, l'insécurité s'est également aggravée dans l'État du Kordofan méridional. Des affrontements violents qui se sont produits entre des membres de la tribu des Misseriya et la SPLA du 24 au 26 avril à Khatashna (à 23 kilomètres au sud de la ville contestée de Kharasana) ont fait un nombre indéterminé de victimes et entraîné le déplacement de civils. Dans la capitale de l'État, Kadugli, des éléments de la SPLA ont affronté des membres armés des tribus des Nuba et des Hawazma du 12 au 15 juin. Des éléments de la tribu des Hawazma



auraient continué à se mobiliser avec l'appui logistique d'éléments locaux des Forces de défense populaires.

5. Des conflits intercommunautaires ont éclaté dans le Sud-Soudan en mars et en avril. Les combats qui se sont produits entre clans de Dinka Aguok et Apuk dans l'État de Warrap à la fin du mois de mars auraient fait 7 morts et 17 blessés. Le 22 avril, 92 personnes auraient été tuées lors d'affrontements entre Dinka Luach de l'État de Warrap et Dinka Pakam à Malueth; en avril également, les combats entre deux sections des Dinka Agar dans l'État des Lacs ont fait 12 morts et 21 blessés.

6. En mai, le Gouvernement du Sud-Soudan a lancé un programme de désarmement des civils dans tous les États du sud. À Pibor (État de Jonglei), la résistance à cette opération a déclenché des combats violents entre le SPLA et les civils locaux le 1<sup>er</sup> juin. Une résistance analogue dans les village d'Ioli et de Loguruny (Équatoria occidentale) le 5 juin aurait fait 8 morts parmi les soldats de la SPLA et 8 parmi les civils et entraîné le déplacement de 1 410 personnes et la mise à feu d'une partie des villages.

7. L'insécurité liée à la présence de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) s'est aggravée en mai et juin. Des enlèvements et des pillages ont été signalés dans les régions de Kajo Keji, Yei et Maridi (Équatoria occidentale). Le 5 juin, 14 soldats de la SPLA, 4 soldats soupçonnés d'appartenir à la LRA et une douzaine de civils ont été tués au cours d'une attaque lancée par la LRA contre la garnison de la SPLA à Nabanga. Le 27 juin, des éléments soupçonnés d'appartenir à la LRA ont attaqué le village de Moje, où ils auraient enlevé 52 personnes.

8. À la fin de la période à l'examen, la situation était toujours très tendue dans la zone située aux alentours d'Abyei. Un observateur militaire des Nations Unies a reçu une balle dans la tête le 7 juillet lors d'une altercation entre un observateur national des forces armées soudanaises et des membres de la SPLA alors qu'il visitait le marché d'Agok, à 30 kilomètres au sud d'Abyei. L'observateur des forces armées soudanaises a également été blessé. Les deux blessés ont été évacués vers Nairobi, où l'observateur des Nations Unies est toujours dans un état grave.

### **III. Situation politique**

9. À la suite de l'attaque lancée le 10 mai contre Omdurman par le Mouvement pour la justice et l'égalité, ces forces politiques au Soudan se sont ralliées derrière le Gouvernement d'unité nationale. Le 13 mai, l'Assemblée nationale a convoqué une session extraordinaire pour condamner l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité. Le Mouvement populaire de libération du Soudan, le Parti national Umma (NUP) et le Parti unioniste démocratique (DUP) ont condamné l'attaque et ont demandé qu'une solution politique soit apportée au conflit dans le Darfour et que toutes les personnes arrêtées dans le cadre de l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité soient jugées équitablement. Les dirigeants du SPLM/A ont souligné qu'ils collaboreraient avec les forces armées soudanaises pour repousser toute agression future contre Khartoum.

10. Cette expression de solidarité nationale a rapidement été éclipsée par les affrontements qui ont eu lieu entre la SPLA et les forces armées soudanaises dans la zone d'Abyei le 14 mai. Les représentants des deux parties ont déclaré que les faits qui se sont produits par la suite constituaient la crise la plus grave que la région ait

connue depuis la signature de l'Accord de paix global. Toutefois, un grand pas en avant a été fait quand après plusieurs semaines de consultations, les parties sont arrivées à un accord sur une feuille de route pour le retour des personnes déplacées et l'application du Protocole relatif à l'Abeyi qui a été entérinée par la présidence du Gouvernement d'unité nationale le 8 juin.

11. La deuxième Convention nationale du Mouvement populaire de libération du Soudan dont la réunion était attendue depuis longtemps s'est tenue à Djouba du 15 au 21 mai, et a marqué un nouveau pas en avant dans la transformation du SPLM en parti politique. Les 1 500 délégués élus, provenant de toutes les régions du Soudan, ont voté pour adopter le manifeste et l'acte constitutif du SPLM et ont, pour la première fois, élu les principaux responsables du Mouvement. Tous les dirigeants sortants ont conservé leurs fonctions : Salva Kiir Mayardit, en tant que Président du Mouvement; Riek Machar, James Wani Igga et Malik Agar en tant que Vice-Présidents; et Pagan Amum en tant que Secrétaire général.

12. Le Parti du Congrès national a poursuivi son dialogue avec les partis d'opposition du nord en vue de trouver une position commune sur les questions d'intérêt national. Le 20 mai, le Président Omar al-Bachir et le dirigeant du Parti national Umma, Sadiq Al-Mahdi, ont signé un accord national portant sur des questions telles que la transformation démocratique, les libertés civiles et le Darfour, qui sera présenté à d'autres partis politiques pour qu'ils en discutent. Le dialogue entre le Parti du Congrès national et le Parti unioniste démocratique s'est également poursuivi.

13. Le 14 juillet 2008, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, a demandé à la Cour de délivrer un mandat d'arrêt contre le Président al-Bachir pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre aux termes du Statut de la Cour. Cette demande sera maintenant examinée par la chambre d'instruction.

## **IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global**

### **Redéploiement des forces**

14. Au 8 juillet, le nombre total de soldats des forces armées soudanaises redéployés, vérifié par la MINUS et accepté par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, représentait 97 % de l'effectif total de 46 403 soldats initialement déclarés présents au sud de la ligne frontalière actuelle. En ce qui concerne la SPLA, le nombre vérifié et accepté de soldats redéployés représentait 10 % de l'effectif de 59 168 soldats initialement déclarés présents au nord de la ligne frontalière actuelle.

15. Le faible pourcentage de soldats de la SPLA qui ont été redéployés, en particulier depuis le Kordofan méridional, demeure une source de tensions. Il reste des soldats de la SPLA dans des zones qui, selon elle, se trouvent dans le sud, mais qui, d'après les forces armées soudanaises, seraient au nord de la ligne du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : Safaha, dans la région frontalière entre le nord du Bahr Al Ghazal et le Darfour Sud; White Lake-Jaw, entre le Kordofan méridional et l'État de Unity; et Quffa-Samri, entre les États du Nil bleu et du Haut Nil.

16. Les 3 et 4 juillet, la police de l'ONU à Kurmuk (État du Nil bleu) a signalé le déplacement d'une compagnie renforcée de chars pleinement équipés et d'environ

400 soldats. Les soldats de la MINUS n'ont pas été en mesure de vérifier immédiatement le nombre de soldats parce que la SPLA ne les a pas autorisés à le faire. Le quartier général de la SPLA a fait savoir à la MINUS que ces chars lui appartenaient, et qu'elle les ramenait d'Éthiopie où ils avaient été expédiés en 2005 pour entretien.

### **Unités mixtes intégrées**

17. Au 8 juillet, le nombre de soldats des unités mixtes intégrées vérifié par la MINUS se chiffrait à 33 385, soit 90,5 % de l'effectif déclaré de 36 866 soldats et 84,2 % de l'effectif total autorisé de 39 639 soldats. Le quartier général des unités mixtes intégrées à Djouba a continué à coopérer avec la MINUS et les donateurs bilatéraux pour essayer d'obtenir un appui en matière de formation et d'équipement. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Égypte ont fait des offres concrètes, et la MINUS a organisé, à l'intention de ces unités, à leur demande, des formations à des activités complémentaires au combat, notamment dans les domaines de la construction, de l'aide médicale et de l'administration. Entre-temps, la désintégration rapide des unités mixtes intégrées de l'Abyei au cours des affrontements du mois de mai, durant lesquels les éléments composant ces unités ont rejoint leurs armées respectives, a mis en relief le caractère encore fragile de ce modèle.

### **Abyei**

18. Les tensions qui perdurent dans la ville contestée d'Abyei ont tourné en des combats généralisés le 14 mai, quand la mort d'un soldat des forces armées soudanaises à un poste de contrôle de la SPLA le 13 mai a déclenché une escalade de la violence de part et d'autre. Ces combats ont entraîné le déplacement de civils et la destruction du marché de la ville, et ont fait des victimes des deux côtés. Lors d'une réunion d'urgence des commissions militaires mixtes de zone tenue à Abyei le 15 mai, les deux parties se sont engagées à calmer les tensions avec l'aide de la MINUS. En dépit de cet accord, les combats ont continué le 16 mai.

19. Lors d'une réunion d'urgence de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu tenue à Abyei le 18 mai, les participants sont convenus que les forces de la SPLA et la 31<sup>e</sup> brigade des forces armées soudanaises devraient être déployées en dehors de la région et que les unités mixtes intégrées devraient rétablir la sécurité. Cet accord n'a cependant pas été respecté. Des combats violents ont repris le 20 mai, au cours desquels et après lesquels une grande partie de la ville d'Abyei a été brûlée et pillée. À la fin des combats entre les forces armées soudanaises et la SPLA le 20 mai, la situation est restée tendue et les deux parties ont conservé des effectifs militaires importants dans la zone.

20. D'après l'évaluation de la MINUS, les combats auraient fait au total 89 morts. Dans la ville d'Abyei, 4 739 huttes ont été incendiées au cours des combats et après, et 2 005 sont restées intactes. Environ 30 000 personnes ont été déplacées d'Abyei et 20 000 autres se sont enfuies des villages avoisinants. La plupart des personnes se sont enfuies dans la région située au sud du Kiir, à Agok, dans le comté de Twic, à Wau et à Bentiu. Environ 3 000 personnes se seraient enfuies vers le nord, à Muglad, et 2 000 autres dans des zones avoisinantes.

21. L'ONU a immédiatement lancé une opération humanitaire d'urgence pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Dans la zone d'Agok, la population

touchée (environ 26 000 personnes) a reçu des vivres et d'autres articles, et a bénéficié de services de santé et a été approvisionnée en eau potable. Dans le comté de Twic, le Programme alimentaire mondial a positionné au préalable et distribué des vivres dans sept centres principaux. À Muglad, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fourni une assistance aux déplacés, en coopération avec le Croissant-Rouge soudanais. Les organismes des Nations Unies envisagent de mettre en place un bureau des Nations Unies à Muglad, pour accroître la fourniture d'une assistance dans la région située au nord d'Abyei.

22. Les parties ont tenu une série de réunions pour régler la crise d'Abyei et ont eu recours aux mécanismes conjoints établis. Mon représentant spécial, Ashraf Qazi, a poursuivi un dialogue de haut niveau avec les dirigeants politiques des deux parties et a également encouragé les dirigeants locaux à faire preuve de retenue. À partir des 23 et 24 mai, en tant que dirigeant de la délégation des Nations Unies à Abyei, Muglad et Agok, il a exhorté les dirigeants locaux du SPLM et des Misseriya à engager un dialogue, à assurer le retour des déplacés et à appuyer les décisions prises lors de la réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu le 18 mai. Le 25 mai, la Commission du bilan et de l'évaluation a également tenu une session d'urgence pour faire face à la crise.

23. Le 27 mai, une réunion de la Commission politique du cessez-le-feu a été organisée à la demande de mon représentant spécial. Les deux parties se sont mises d'accord sur les mesures à prendre pour faire face à la situation, notamment la réalisation d'une enquête par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu sur les incidents qui s'étaient produits et sur le déploiement de nouvelles unités mixtes intégrées à Abyei. Une délégation de la Commission du bilan et de l'évaluation, comprenant des ministres du Gouvernement d'unité nationale et cinq ambassadeurs s'est rendue dans la zone de l'Abyei le 28 mai, avec l'appui de la MINUS. La délégation du Conseil de sécurité, qui s'est rendue au Soudan du 3 au 5 juin, a tenu des réunions avec les dirigeants politiques à Khartoum et à Djouba. L'accord final entre les parties reflète un grand nombre des recommandations issues de ces réunions.

24. L'accord sur la feuille de route concernant l'Abyei, qui a été mis au point le 8 juin, comprend quatre points. Premièrement, les parties acceptent le déploiement de nouvelles unités mixtes intégrées et de police, le redéploiement ultérieur des forces armées soudanaises et de la SPLA en dehors de la zone de l'Abyei et la liberté de déplacement de la MINUS à l'intérieur de la zone de l'Abyei. Deuxièmement, les parties conviennent que la population civile doit retourner dans la zone dès que les arrangements nécessaires en matière de sécurité seront en place, et qu'une administration civile, placée sous la direction du SPLM, secondé par le Parti du Congrès national doit être constituée à l'intérieur de frontières provisoires convenues. Troisièmement, les revenus pétroliers de la zone de l'Abyei doivent être partagés conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, chacune des parties versant un pourcentage convenu à un fonds de développement des zones situées le long de la frontière entre le nord et le sud. Enfin, les parties sont convenues de recourir à l'arbitrage pour régler le différend concernant les conclusions de la Commission des frontières de l'Abyei et se sont engagées à respecter et mettre en œuvre la décision d'un tribunal d'arbitrage international.

25. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route. L'administration à l'intérieur des frontières géographiques provisoires convenues, a

été établie aux termes d'un décret présidentiel publié le 15 juin, qui accorde aussi un statut spécial à la zone de l'Abyei et en définit les paramètres administratifs et les pouvoirs. Au 18 juin, le déploiement d'unités mixtes intégrées comprenant 613 membres des forces armées soudanaises et de la SPLA dans la zone de l'Abyei avait été mené à bien et les préparatifs du déploiement de la police sont en cours. La MINUS jouit désormais de la liberté de circulation dans toute la zone visée par la feuille de route. La SPLA et les forces armées soudanaises ont commencé à se retirer de la zone de l'Abyei le 30 juin et le 4 juillet respectivement. Ce processus, qui est supervisé par des équipes mixtes, a été ralenti par des pluies torrentielles et le mauvais état des routes. La décision prise par les parties de renvoyer le différend concernant les frontières de l'Abyei à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye constitue un pas positif.

26. La MINUS appuie activement la mise en œuvre de la feuille de route. En juin, elle a facilité le déplacement de 320 membres d'unités mixtes intégrées de la SPLA et de leur matériel de Djouba à Abyei, les a aidés à établir des camps et à effectuer des travaux de génie et leur a donné des fournitures médicales et des vivres à titre d'aide d'urgence pour la phase de déploiement initial. À la demande du Commandement des unités mixtes intégrées, la MINUS a envoyé une équipe d'instructeurs militaires de 14 membres pour encadrer le bataillon avant qu'il ne prenne ses responsabilités opérationnelles dans la zone de l'Abyei. La MINUS examine également avec les parties les options concernant l'appui à fournir à une unité mixte de police intégrée pour Abyei.

27. Le personnel civil de base des Nations Unies à Abyei fournit également ses bons offices et planifie le retour d'une présence élargie des Nations Unies. La MINUS a aidé le CICR à enterrer des corps qui n'avaient pas été réclamés et a chargé des entrepreneurs de détruire les munitions non explosées. L'équipe de pays des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales pour planifier le retour des personnes déplacées. Son objectif prioritaire est de veiller à ce que tous les retours soient volontaires et conformes aux principes directeurs établis dans ce domaine.

28. Suite aux combats qui se sont déroulés dans la zone de l'Abyei, la MINUS a procédé à une évaluation préliminaire de la situation et de son action. Elle a noté que si elle a pour mandat d'assurer la protection des civils exposés à une menace imminente, dans la limite de ses capacités, c'est aux parties elles-mêmes qu'incombe clairement la responsabilité de respecter le cessez-le-feu. La Mission a travaillé par l'intermédiaire des structures de cessez-le-feu pour faire baisser les tensions. La majorité de la population civile avait fui la ville et les environs avant le début des combats les plus intenses, et la MINUS avait accueilli et escorté en lieu sûr plus de 100 civils qui avaient cherché refuge dans son périmètre, et elle avait transféré en lieu sûr le personnel civil des Nations Unies et les agents d'organismes humanitaires. L'ONU a coordonné la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes déplacées par les combats. Il a été tiré de cette expérience un certain nombre de leçons qui pourront servir lors de crises futures et pour le dispositif des forces de la MINUS. Le réexamen de ses effectifs à Abyei fera partie de la prochaine analyse de ses capacités militaires.

## Recensement national et élections

29. Le cinquième recensement national du Soudan a eu lieu du 22 avril au 6 mai et a bénéficié de l'appui général du public dans la plus grande partie du pays. Au Darfour, l'opération de recensement s'est déroulée en dépit de l'opposition de tous les non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan. Dans un certain nombre de camps, les personnes déplacées ont refusé de participer au recensement, bien que l'ONU et la communauté internationale aient cherché à mettre fin à l'impasse, et les agents de recensement n'ont pas pu accéder aux zones du Darfour-Ouest situées à la frontière du Tchad et du Darfour-Sud en raison de l'insécurité. D'après le Gouvernement, 85 % de la population auraient été recensés dans le Darfour-Ouest et 90 % dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud. Le Conseil national de la population a annoncé qu'il établira le chiffre estimatif de la population non recensée sur la base des résultats du recensement de 1993.

30. Dans les Trois Zones, des irrégularités ont été signalées dans certaines parties du Kordofan méridional après la publication par le Gouverneur adjoint d'un décret visant à boycotter le recensement. L'insécurité a entravé le recensement dans la zone contestée de Kharasana et dans certaines parties du Sud-Soudan, en particulier dans les États de Unity, de Warrap et des Lacs. Dans le sud, l'absence de soutien logistique et la pénurie de matériel ont également entravé l'accès aux communautés. Néanmoins, le Directeur du Bureau national des statistiques a déclaré aux médias le 6 mai que pour la plupart des États du Soudan, le taux de dénombrement était de 100 % et que pour l'ensemble du pays, il se chiffrait à 90 %.

31. Tout au long du processus, l'ONU a fourni un appui important dans le domaine logistique et dans celui des transports. La MINUS a aidé à rassembler les formulaires de recensement des États. Les résultats du recensement devraient être communiqués durant le quatrième trimestre de 2008.

32. La loi électorale, qui selon l'Accord de paix global devait être promulguée en janvier 2006 au plus tard, a enfin été approuvée par le Cabinet le 27 juin et transmise à l'Assemblée nationale, qui avait prolongé sa session jusqu'au 9 juillet dans le but précis de la promulguer. La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet et elle a été promulguée par le Président le 14 juillet.

33. La Commission électorale nationale, qui sera l'interlocuteur principal de la Division de l'assistance électorale de la Mission, doit être créée dans un délai d'un mois après la promulgation de la loi. Il lui faudra quelque temps pour devenir pleinement opérationnelle, ce qui pourrait compromettre sa capacité de procéder à l'inscription des électeurs sur les listes électorales durant la saison sèche au début de 2009 et, de ce fait, la possibilité de tenir les élections en 2009.

34. La loi relative aux partis politiques, qui a été adoptée en janvier 2007, prévoit la constitution d'un Conseil des affaires des partis politiques, dont les membres n'ont pas encore été nommés. Plusieurs autres éléments du cadre juridique doivent être rendus conformes à la Constitution nationale provisoire. Il convient également de noter que, plus d'un an après le délai fixé dans l'Accord de paix global, la loi sur le référendum (qui envisage la tenue d'un référendum en 2011 sur l'autodétermination du Sud-Soudan) n'a pas été adoptée. Dans l'intervalle, la MINUS continue à recevoir de divers partis politiques du Nord et du Sud des

demandes concernant le renforcement de leurs capacités pour qu'ils puissent participer de manière efficace aux élections.

#### **Partage des richesses**

35. D'après les chiffres publiés par le Ministère des finances et de l'économie nationale, le montant total des recettes pétrolières pour le mois de mai 2008 s'est élevé à 514 510 000 dollars, dont 207 060 000 dollars pour le Gouvernement du Sud-Soudan et 10,5 millions de dollars pour les États producteurs de pétrole. Selon un rapport du Comité technique mixte pour la supervision des revenus pétroliers nets, le Ministère a publié le 4 juin des chiffres selon lesquels, pour l'année 2007, la part des recettes pétrolières revenant au Gouvernement du Sud-Soudan s'est élevée à 1 milliard 457 millions de dollars, et celle des États producteurs s'est répartie comme suit : 37 190 000 dollars pour l'État de Unity, 22 310 000 dollars pour le Haut-Nil.

36. Au cours de la période considérée, la MINUS s'est entendue avec le Comité technique spécial des frontières sur les besoins et les spécifications techniques des images satellitaires devant être fournies par l'ONU. L'ONU est en train d'achever les opérations administratives nécessaires pour acheter ces images, qui devraient être fournies au Comité dans les trois prochains mois.

## **V. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan**

37. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Soudan oriental. Le Gouvernement d'unité nationale a signé des contrats pour la mise en œuvre de projets prioritaires de relèvement et de développement dans les trois États composants cette région, dont le budget représente environ le quart du montant de 100 millions de dollars prévu pour 2008. La réintégration de plus de 2 500 anciens officiers des Forces de l'Est dans les forces armées soudanaises et la force de police est également sur le point d'être achevée.

38. En ce qui concerne le processus politique au Darfour, mon Envoyé spécial, Jan Eliasson, et son homologue de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim, ont intensifié leurs efforts pour réunir les parties dans le cadre de consultations officielles sur la sécurité. Suite à deux visites conjointes au Soudan en avril, les Envoyés spéciaux ont prévu de réunir les parties en Suisse à la fin du mois de mai pour discuter de la question de la sécurité et des conditions requises pour la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. Malheureusement, certains des mouvements rebelles n'ont pas voulu participer à cette réunion, et les consultations ont été différées. Les Envoyés spéciaux ont rencontré les partenaires régionaux et internationaux à Genève les 4 et 5 juin et engagé les États membres et les organisations internationales à contribuer davantage à la solution du conflit au Darfour. Comme le Conseil en a été informé, j'ai nommé Djibril Yipènè Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, nouveau médiateur principal de l'ONU et de l'Union africaine pour le Darfour, et nous attendons qu'il assume ses fonctions.

39. En ce qui concerne le processus de paix entre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Gouvernement ougandais, mon Envoyé spécial, l'ancien président Joaquim Chissano, a communiqué des informations au Conseil le 20 juin 2008. Peu après, le dirigeant de la LRA, Joseph Kony, a repris contact avec M. Chissano et le Médiateur principal, Riek Machar. Kony a réaffirmé son



attachement au processus de paix et confirmé que Nyekorach Matsanga était de nouveau chef de la délégation de la LRA. Il a confirmé qu'il souhaitait qu'une dernière réunion ait lieu à Ri-Kwangba avant la signature de l'Accord de paix final. Lors d'une réunion préparatoire le 5 juillet, le Médiateur principal Machar et mon Envoyé spécial ont souligné que le processus de négociation avait été mené à bien en mars 2008 et que la réunion avec M. Kony à Ri-Kwangba devrait avoir pour seul objectif de clarifier des préoccupations qui avaient été exprimées précédemment. Si cette réunion tient, la MINUS fournira l'appui logistique voulu. Je réitère le ferme soutien de l'ONU au Médiateur principal et aux parties, et encourage tous les intéressés à tout faire pour arriver à une heureuse conclusion du processus de paix.

## **VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan**

### **Bons offices, gestion du conflit et réconciliation**

40. Mon Représentant spécial est resté en dialogue constant avec les dirigeants politiques du Nord et du Sud-Soudan en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Au cours de la période considérée, les efforts déployés par la MINUS visaient en particulier à mettre fin à la violence et à désamorcer la crise dans la région de l'Abyei (voir par. 18 à 27). Le soutien important que la MINUS a prêté à l'opération de recensement et l'assistance qu'elle continue d'apporter à la mise en œuvre de la feuille de route concernant l'Abyei ont clairement indiqué aux parties qu'elle est prête à fournir un appui concret à la mise en œuvre des accords dès que les parties seraient sorties de l'impasse.

41. Dans le sud, la MINUS a continué à appuyer les initiatives locales de consolidation de la paix et de réconciliation visant à mettre fin au conflit intercommunautaire qui sévit en permanence dans la région. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des responsables de la province d'Equatoria pour faciliter les pourparlers de paix et de réconciliation entre les deux grandes tribus des Bari et des Mundari. La Mission a également facilité la mise en œuvre d'un transfert convenu de la région de Wanding de la province de Jonglei à celle du Haut-Nil, mettant fin à un différend de longue date entre les comtés de Nasser et d'Akobo. Elle a continué à répondre aux demandes de soutien aux efforts de paix et de réconciliation qui lui sont adressées par les gouverneurs du Sud en dépêchant des conseillers pour la paix dans des points chauds.

42. Pour accroître sa contribution à la cartographie des risques et à l'analyse du conflit, et conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation technique dont il est question dans mon dernier rapport, la MINUS a constitué une base de gestion de l'information identifiant les mécanismes traditionnels, locaux et régionaux, de règlement des conflits. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités gouvernementales et les acteurs locaux, la MINUS s'efforce actuellement de mettre au point une approche plus systématique et globale à l'appui de la gestion du conflit au Soudan.

### **Déploiement et activités militaires**

43. Au 12 juillet 2008, 98,7 % des effectifs autorisés de la force (9 253 soldats sur un total de 9 375) étaient déployés dans la zone d'opérations de la MINUS, à savoir

539 observateurs militaires, 175 officiers d'état-major et 8 544 soldats. Les structures de supervision du cessez-le-feu, dont la MINUS assure la présidence, continuent à fonctionner. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu et les Commissions militaires mixtes de zone se réunissent régulièrement dans les six secteurs pour régler les différends et suivre les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne le redéploiement et la constitution d'unités mixtes intégrées, et se sont efforcées de faire face à la crise dans l'Abyei. Les observateurs militaires de la MINUS et les observateurs nationaux des parties ont continué à effectuer des patrouilles conjointes pour observer les mouvements militaires et vérifier les forces assignées aux unités mixtes intégrées. Toutefois, les restrictions imposées à la liberté de déplacement de la Mission l'ont empêchée de procéder à une vérification totale, en particulier dans les secteurs IV et VI, et un hélicoptère de la Mission a dû rester au sol à El Obeid pendant une période prolongée quand le Gouvernement a refusé à maintes reprises d'autoriser les vols, en dépit de l'intervention de mon Représentant spécial.

44. Vers la fin de la période considérée, des opérations régulières se sont poursuivies dans tout le pays, et les activités militaires étaient principalement axées sur la crise dans la région de l'Abyei. Immédiatement après les premiers affrontements, les soldats de la MINUS sont intervenus auprès des parties dans le cadre des mécanismes du cessez-le-feu pour désamorcer la situation. Le 15 mai, le commandant adjoint de la force s'est rendu à Abyei pour faciliter les négociations. À mesure que la situation en matière de sécurité se détériorait, la MINUS a transféré le personnel des organisations non gouvernementales internationales à l'intérieur de son enceinte et a évacué le personnel civil de la région. Elle a également fourni des escortes à des délégations de haut niveau et a accompagné jusqu'en lieu sûr plus de 100 civils qui avaient cherché refuge dans l'enceinte de la Mission. Les patrouilles de la MINUS dans la ville d'Abyei ont repris immédiatement après les combats. Suite à la signature de la feuille de route, les soldats de la MINUS ont fourni un appui important au déploiement des unités mixtes intégrées et à leur formation, et ont aidé à enterrer les corps et à neutraliser les munitions non explosées. Les patrouilles ont périodiquement vérifié si la liberté de déplacement, qui est désormais accordée dans la zone délimitée par les frontières provisoires convenues, ne faisait pas l'objet de restrictions.

### **Police**

45. Au 12 juillet, la MINUS comptait au total 631 conseillers en matière de police, dont 47 femmes, déployés dans 23 localités dans sa zone d'opérations.

46. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé plus de 70 stages de formation à l'intention de 2 153 policiers du Gouvernement soudanais et du Service de police du Sud-Soudan, dont 225 femmes. Elle a organisé des cours spécialisés à l'intention de membres de la police du Gouvernement soudanais, qui portaient notamment sur les domaines de la criminalistique, de l'immigration, de la sécurité des aéroports, de la légitime défense, de la sensibilisation au danger des explosifs et de l'informatique, et à l'intention d'officiers du Service de police du Sud-Soudan, dans les domaines de la sécurité des aéroports, de l'égalité des sexes, de la police de proximité et de la formation de formateurs. Au total, 650 membres du Service de police du Sud-Soudan ont reçu une formation de base à Djouba, Wau et Malakal, tandis que d'autres ont suivi une formation destinée aux membres des unités de police constituées. Les questions d'égalité des sexes ont continué à avoir un rang de

priorité élevé et des efforts ont été déployés pour faire en sorte que la police de proximité dans le nord soit sensible à ces questions, et la première conférence réunissant les femmes membres du Service de police du Sud-Soudan a été organisée en avril.

47. Le Gouvernement du Sud-Soudan a fait des progrès sur la voie de l'adoption de plans et d'un budget pour une stratégie triennale de formation de la police. Malheureusement, l'absence d'infrastructures de base continue à constituer un obstacle majeur. L'arrivée soudaine d'un grand nombre de soldats démobilisés de la SPLA dans le Service de police du Sud-Soudan, l'absence de mécanismes efficaces de commandement, de contrôle et de communication et le faible niveau d'analphabétisation sont des problèmes majeurs. Dans le nord et dans les zones de transition, la MINUS s'est heurtée à des restrictions en ce qui concerne ses déplacements et à une attitude fortement militariste de la police locale.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

48. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la réalisation des conditions préalables à l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui sont énoncées au paragraphe 33 de mon dernier rapport (S/2008/267). Suite à l'approbation de la politique nationale de réintégration par le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, un document de projet national pluriannuel dans ce domaine a été signé par les parties le 25 juin 2008 à Genève, lors d'une conférence dont la présidence était assurée conjointement par le Gouvernement japonais et le PNUD. Bien que peu de contributions concrètes aient été annoncées au Consortium Soudan à Oslo et à la conférence de Genève, de nombreux donateurs se sont dits prêts à apporter un appui politique et financier au programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

49. Alors que la MINUS s'employait à mettre en place des capacités logistiques et d'achat requises pour lancer les opérations en 2008, les Commissions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du Nord et du Sud-Soudan ont constitué des comités de coordination technique sur le désarmement et la démobilisation et, séparément, sur la réintégration. Ceux-ci vont maintenant élaborer des plans opérationnels conjoints.

50. Les discussions concernant les modalités de mise en œuvre dans les Trois Zones se poursuivent. Fait important, les deux Commissions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont commencé à exécuter des activités conjointes dans l'État du Nil Bleu, qui ont abouti à la démobilisation de 88 enfants précédemment associés à la SPLA. Ces enfants ont été réunis avec leur famille au 31 mai, et des recherches sont en cours pour retrouver les familles de 189 autres enfants. Entre temps, dans le Sud-Soudan, dans le contexte du programme de sécurité des communautés du Gouvernement du Sud-Soudan, la MINUS et le PNUD ont appuyé des programmes ayant trait à la sécurité des communautés et au contrôle des armes et travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement pour recommander un plan global et en assurer le suivi.

51. En dépit de tous ces progrès, de nombreux problèmes subsistent. Les autorités soudanaises et la MINUS doivent encore achever la mise au point du plan opérationnel conjoint. Le 25 juin, le représentant du Gouvernement du Sud-Soudan a noté que si la volonté politique de mettre en œuvre un programme de

désarmement, de démobilisation et de réintégration existait, l'absence d'infrastructures et de capacités au niveau des États en rendrait la réalisation extrêmement difficile. En outre, du fait de l'absence de développement et de possibilités d'emploi, la vie civile présentait peu d'attraits pour les anciens combattants. Les participants à la conférence de Genève ont souligné que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration devrait être complété par des programmes plus larges axés sur la sécurité des communautés, le contrôle des armes légères, la réforme du secteur de la sécurité et les moyens de subsistance. Le financement de la réintégration demeure également un problème majeur.

### **Retour et réintégration**

52. Alors que plus d'un demi-million de Soudanais déplacés ont manifesté leur intention de regagner leur foyer, au 12 juillet, le nombre de retours organisés de déplacés se chiffrait à 27 933 pour l'année 2008 et à 80 720 au total. Le Haut-Commissariat aux réfugiés a indiqué, qu'en 2008, le nombre de personnes rapatriées dans le cadre du programme de rapatriement organisé et assisté s'était chiffré à 59 876, pour un total cumulatif de 136 832. Le nombre de retours spontanés aurait été supérieur à 1,8 million, si bien qu'au milieu de 2008, il semblerait que le nombre total de retours se soit chiffré à plus de 2,1 millions.

53. L'instabilité de la situation en matière de sécurité dans les Trois Zones et aux alentours de Khartoum après l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman a perturbé les opérations de retour durant le mois de mai. L'impossibilité d'accéder aux communautés de déplacés aux alentours de Khartoum et la fermeture des routes d'accès au sud ont entraîné des délais, qui ont abouti à la décision de suspendre tout nouveau retour organisé entre le nord et le sud jusqu'à la saison sèche, durant le dernier trimestre de l'année.

54. Les nouveaux déplacements de population qui ont suivi les affrontements, qui se sont produits aux alentours de Kharasana en avril, font peser une charge supplémentaire sur les ressources limitées disponibles pour répondre aux nouvelles demandes d'aide au retour par d'anciens résidents non autochtones. Entre temps, les déplacements de population aux alentours d'Abyei au milieu du mois de mai et la nécessité de déployer tous les moyens logistiques disponibles pour éviter une catastrophe humanitaire imminente ont retardé d'autres opérations de retour sud-sud qui étaient en cours.

### **Redressement et développement**

55. Le passage de la phase humanitaire aux efforts initiaux de relèvement et au développement dans le Sud-Soudan et les Trois Zones s'est effectué sans heurt. Comme indiqué dans le plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2008, 47 % des programmes seront axés sur les efforts initiaux de relèvement, le redressement à plus long terme et le développement, et 74,5 % des fonds seront affectés au Sud-Soudan. Le montant total des fonds reçus à ce jour se chiffre à 883 millions de dollars par rapport au montant de 2,3 milliards de dollars qui avait été demandé pour 2008. Si la majorité de ces ressources est destinée aux activités humanitaires, un montant de 103 millions de dollars doit permettre de couvrir le coût des activités de relèvement et de développement. En plus, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2012 a été mis au point.

56. Pour accélérer le financement des efforts initiaux de relèvement dans le Sud-Soudan, les donateurs, l'ONU, les organisations non gouvernementales et le Gouvernement du Sud-Soudan ont défini la structure du Fonds de relèvement pour le Soudan. Ce fonds complètera le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs existant et facilitera la distribution plus tangible de dividendes de la paix dans le Sud. En mai 2008, les donateurs avaient versé des contributions s'élevant à environ 662 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (y compris des investissements), dont 247 millions de dollars au titre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs national et 414 millions de dollars pour le Sud-Soudan. Les décaissements effectués au titre de ce fonds se sont chiffrés à 232 millions de dollars, y compris pour la gestion des programmes, dont 93 millions de dollars pour le Fonds d'affectation spéciale national et 139 millions de dollars pour le Sud-Soudan.

57. Des progrès ont également été réalisés dans la fourniture d'un appui aux efforts initiaux de relèvement dans le Darfour, par l'intermédiaire du Fonds pour la paix et la stabilité des collectivités au Darfour. Une contribution d'un montant de 13 millions de dollars a été annoncée à ce fonds, dont 2,5 millions de dollars ont déjà été versés, et trois projets initiaux ont été sélectionnés dans le Darfour-Ouest, Sud et Nord. Le Fonds pour la paix et la stabilité des collectivités vise à promouvoir la confiance au niveau local et la confiance et la consolidation de la paix dans tout le Darfour en complétant les financements bilatéraux et multilatéraux existants.

58. Le troisième Consortium de donateurs pour le Soudan s'est tenu à Oslo du 5 au 7 mai, et 45 pays et organisations internationales y ont participé au niveau ministériel. Le Consortium a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et les engagements de la Mission d'évaluation conjointe à ce jour (2005-2007), et est convenu des priorités en matière de redressement et de développement pour la deuxième moitié de la période intérimaire (2008-2011). Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan ont présenté des documents de planification conjoints axés en particulier sur la fourniture d'un appui aux projets dans les Trois Zones et au projet de mise en place d'infrastructures au niveau national.

59. Il ressort de l'examen des progrès accomplis par la Mission d'évaluation conjointe que les objectifs économiques ont été atteints dans une large mesure, encore que la dette extérieure demeure très élevée et que l'économie soit fortement tributaire des ressources pétrolières. Il a été noté que la paix et l'amélioration de la fourniture des services de base avaient conduit à un certain nombre de progrès importants en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que malgré tout le Soudan ne réussira pas à atteindre ces objectifs en 2015. Les donateurs ont néanmoins pris note avec satisfaction du Plan stratégique quinquennal du Gouvernement d'unité nationale pour le Soudan et des priorités relatives aux dépenses à moyen terme du Gouvernement du Sud-Soudan, et ont réaffirmé leur appui au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs tout en se félicitant de la création du Fonds de relèvement du Sud-Soudan. Les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant de 4,8 milliards de dollars pour la période 2008-2011, se répartissant approximativement comme suit : 1,5 milliard de dollars au titre de l'aide humanitaire, 1,8 milliard de dollars au titre du relèvement et du développement et 1,5 milliard de dollars non affectés.

**Droits de l'homme**

60. La MINUS a mené une enquête sur les allégations concernant des violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme suite à l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman. Le recours par le Mouvement à des enfants soldats a été largement condamné. Plusieurs des objectifs attaqués étaient des bâtiments civils tels qu'un bureau des autorités locales et une banque, en violation du droit international humanitaire. La composante droits de l'homme de la MINUS a également constaté que le Mouvement pour la justice et l'égalité avait exécuté sommairement plusieurs civils au cours d'une attaque contre une fabrique de briques. Il était difficile de vérifier ces allégations immédiatement après les combats en raison des restrictions imposées par le Gouvernement pour des raisons de sécurité.

61. La réaction du Gouvernement à l'attaque d'Omdurman a suscité de sérieuses préoccupations concernant les droits de l'homme. Des centaines de civils ont été arrêtés dans la région de Khartoum et dans d'autres parties du Soudan. Il semble qu'un grand nombre d'entre eux ont été arrêtés parce qu'ils étaient originaires du Darfour ou soupçonnés de l'être, et ils ont été détenus par les forces de sécurité dans des endroits tenus au secret. La MINUS a reçu des informations faisant état de torture ou de sévices communiquées par des détenus qui avaient été libérés; on ne sait rien du sort de personnes qui auraient été détenues. La MINUS n'a pas été autorisée à se rendre auprès des détenus et n'est donc pas en mesure de vérifier les allégations qui ont été faites.

62. Le conflit dans la région de l'Abyei suscite des préoccupations liées aux allégations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire contre des civils par des acteurs armés. De plus, l'institution de restrictions à l'encontre des médias continue à constituer une limitation des droits à la liberté de la presse, la liberté d'expression et l'information.

63. Les retards survenus dans l'adoption de la législation applicable à la Commission des droits de l'homme nationale et à celle du Sud-Soudan continuent à faire obstacle à la protection et à la promotion des droits de l'homme envisagées dans l'Accord de paix global. Néanmoins, le 12 juin, la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan a présenté son premier rapport annuel à l'Assemblée législative du Sud-Soudan, dénonçant les allégations faites au sujet de pratiques telles que les sévices et la torture et les arrestations et les détentions arbitraires. La MINUS a continué à fournir une assistance technique et un appui aux responsables soudanais tant dans le Nord que dans le Sud, ainsi qu'aux organisations communautaires et à la société civile. Les activités de formation portaient sur les droits de l'enfant et de la femme, les droits de l'homme et le maintien de l'ordre, les activités de suivi et l'établissement de rapports, et l'harmonisation des lois relatives à la violence sexuelle et sexiste.

**Assistance électorale**

64. La MINUS a continué à renforcer ses capacités électorales à son siège à Khartoum et au bureau régional de Djouba. D'autres membres du personnel technique clef sont arrivés tant à Khartoum qu'à Djouba, et des Volontaires des Nations Unies ont travaillé de concert avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour évaluer les infrastructures dans les 10 États du Sud à la demande du Gouvernement du Sud-Soudan. Le personnel de la

MINUS rencontre régulièrement ses partenaires internationaux à Khartoum et à Djouba pour planifier l'assistance électorale. Il se peut que la Mission soit amenée à accroître rapidement les effectifs de son personnel d'appui électoral au-delà des niveaux actuellement prévus dans le budget de 2008/09, dès que l'appui requis aura été clairement établi.

### **État de droit**

65. La MINUS continue à suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne l'état de droit et à fournir des avis sur le processus de réforme juridique et au Conseil consultatif sur les droits de l'homme. Elle a commencé à appliquer le mémorandum d'accord signé par la Direction des prisons de Khartoum en 2007, en procédant à l'évaluation de six prisons dans le Nord. Dans le Sud-Soudan, la Mission, en coordination avec le PNUD, a continué à apporter un appui aux institutions, en mettant l'accent sur le droit coutumier et les activités menées au niveau des États pour améliorer l'efficacité des institutions et assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme. La MINUS continue à examiner les questions concernant la responsabilité des forces armées.

66. L'incident qui s'est produit dans la prison de Rumbek le 25 mars, et au cours duquel un prisonnier a été tué et quatre autres blessés, a clairement démontré qu'il était nécessaire d'examiner de près le système pénitentiaire du Sud-Soudan et de lui apporter un appui. La MINUS continue à fournir des services consultatifs, un encadrement et un appui en matière de formation par l'intermédiaire de son réseau de spécialistes des questions pénitentiaires qui travaillent aux côtés des gardiens de prison dans le Sud-Soudan. Au cours de la période à l'examen, la MINUS a fourni à 295 ex-combattants, dont 50 femmes, une formation de base dans le domaine pénitentiaire, en coordination avec les autorités locales, et a contribué à la formation spécialisée de 209 agents pénitentiaires, dont 21 femmes.

### **Protection des civils**

67. À la suite des affrontements qui se sont produits dans la région de l'Abyei, la MINUS a travaillé en collaboration avec ses partenaires pour assurer la protection de quelque 50 000 civils déplacés et essayer d'identifier plus de 200 enfants manquants. Les affrontements entre tribus ont continué à faire des victimes parmi les civils et à entraîner des déplacements de population dans les États de Jonglei, Unity et Warrap et dans l'État des Lacs. Rien qu'en avril et mai, près de 200 personnes ont été tuées lors de vols de bétail dans l'État des Lacs et dans celui de Warrap. Les attentats et les enlèvements, en particulier d'enfants, se sont poursuivis dans l'État de Jonglei.

68. La protection des enfants aux prises avec la loi au Sud-Soudan demeure un grave sujet de préoccupation. La MINUS a fourni une assistance technique pour renforcer les capacités dont disposent ses partenaires gouvernementaux et autres. Elle a publié un rapport mettant l'accent sur les violations des droits des enfants victimes de sévices et des enfants délinquants, et a appuyé des activités de sensibilisation plus larges en vue de l'adoption d'une loi relative aux enfants (2007), de la création de tribunaux pour mineurs et de l'augmentation du nombre de services spécialisés dans la protection des femmes et des enfants dans les postes de police. Le suivi et l'établissement de rapports concernant des violations graves visées par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sont assurés par des équipes de travail

à Khartoum et dans le Sud-Soudan. Un nouveau forum ONU-Gouvernement a été créé à Khartoum pour veiller au suivi de mes recommandations concernant les enfants et les conflits armés.

### **Informations**

69. Les efforts d'information menés par la Mission au niveau national se sont heurtés à des problèmes continus. La radio de la MINUS (Miraya FM) se heurte toujours à des restrictions dans le Soudan septentrional et les Trois Zones. Toutefois, dans le Sud-Soudan, elle diffuse des programmes sur 13 stations FM relais et peut être entendue sur les ondes courtes. Les dispositions de l'Accord de paix global tendant à promouvoir la réforme des médias n'ont pas encore été mises en œuvre par les parties en prévision des élections.

70. Au cours de l'opération nationale de recensement, la MINUS a produit une série d'annonces d'intérêt public et de programmes spéciaux sur Radio Miraya pour faire connaître les modalités du recensement et clarifier la date du début du recensement qui avait été reportée. La Mission a continué à promouvoir la diffusion de programmes factuels et exacts par les médias nationaux et internationaux au moyen de réunions d'information, de déclarations et d'entretiens, en particulier en ce qui concerne les affrontements qui se sont produits récemment dans la région de l'Abyei.

### **Action antimines**

71. Les équipes chargées de l'action antimines de la MINUS ont réalisé des progrès considérables au cours des derniers mois de la saison sèche, et la majorité des routes prioritaires ont été déminées et 27 023 kilomètres de routes sont maintenant ouvertes. Sur les 3 387 zones dangereuses identifiées à ce jour, 1 685 ont été déminées. La MINUS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont organisé des programmes de sensibilisation au danger des mines à l'intention de plus de 2 millions de personnes vivant dans des zones minées ou prêtes à y retourner. La MINUS a également organisé des réunions d'information sur les mines terrestres à plus de 13 400 agents de la Mission, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Suite au conflit dans la région de l'Abyei, la MINUS a mené des activités exceptionnelles pour détruire les mines terrestres et les munitions non explosées qui menacent la région. Une sensibilisation au danger des mines a également été fournie aux personnes déplacées dans la zone de l'Abyei, avant leur retour dans cette zone.

72. Avec la participation active du Centre national d'action antimines et la Commission de déminage du Sud-Soudan, deux ateliers de transition ont été organisés en février et en mai au Centre de formation international de l'action antimines au Kenya, pour examiner le transfert de responsabilité de l'action antimines aux autorités nationales. La MINUS a appuyé plusieurs cours de développement des capacités axés sur les compétences en matière de gestion. Entre temps, trois équipes des unités de déminage intégrées ont poursuivi leurs opérations de déminage. Il s'agit là de progrès encourageants sur la voie de la mise en place de capacités autonomes de déminage au niveau national.



### **Déontologie et discipline**

73. La MINUS a continué à mettre l'accent sur la prévention de comportements répréhensibles et l'exploitation et les sévices sexuels. Des programmes d'information et d'orientation au nouveau personnel et des programmes de formation, des ateliers et des réunions d'information à l'intention de toutes les catégories de personnel à la MINUS ont été organisés systématiquement. Au total, 1 031 membres du personnel de la MINUS ont reçu une formation pour la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels. En avril et en mai, la MINUS a organisé des ateliers dans le Sud-Soudan et à Khartoum, une campagne de sensibilisation aux problèmes de l'exploitation et des sévices sexuels à Djouba, et un atelier sur les compétences nécessaires aux enquêteurs dans le domaine de la sécurité. Au cours de la période considérée, le Groupe « Déontologie et discipline » a eu à connaître un total de 30 allégations nouvelles et a terminé l'examen de 21 dossiers.

### **Parité entre les sexes**

74. La MINUS a continué de fournir des compétences techniques sur les questions de parité entre les sexes au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan et aux autorités de l'État dans les Trois Zones. Les perspectives soucieuses de l'égalité des sexes ont été intégrées dans la formation visant à renforcer les capacités sur la reconstruction et la sécurité communautaire, par exemple dans un atelier qui s'est tenu dans le Kordofan méridional, où les dirigeants tribaux, communautaires et religieux sont convenus de renforcer et de promouvoir le rôle des femmes dans les activités de consolidation de la paix et de reconstruction au niveau communautaire. La MINUS a fourni également un appui technique aux représentantes qui participaient au Consortium Soudan à Oslo.

### **VIH/sida**

75. La MINUS a continué son programme de sensibilisation au VIH/sida, formant 137 nouveaux éducateurs de leurs pairs en matière de VIH/sida et faisant prendre davantage conscience à 4 724 personnes du VIH/sida. La Mission a également fourni un appui au renforcement des capacités nationales de 1075 personnes déplacées et réfugiés, de 208 policiers, de 800 étudiants et autres jeunes, de 225 directeurs et gardiens de prison et des unités mixtes intégrées aux fins de l'intégration du VIH/sida dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Au moyen de projets à effet rapide, le Groupe a prêté son appui à la formation de 35 enseignants locaux qui, devenus formateurs en matière de VIH/sida, ont sensibilisé plus de 3 000 étudiants à la question.

### **Sécurité du personnel**

76. Le 9 mai, à la suite d'un avertissement officiel mettant en garde contre une attaque imminente par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans le Kordofan septentrional, voire à Khartoum, des restrictions ont été imposées aux déplacements de tout le personnel des Nations Unies se trouvant dans la capitale nationale et on a conseillé au personnel national résidant à Omdurman de limiter ses déplacements. Des mesures de sécurité supplémentaires ont aussi été prises à El Obeid.

77. À la suite de l'escalade de la violence à Abyei en mai, tous les membres du personnel international et transférable des Nations Unies et des ONG ont été transportés dans les locaux de la MINUS pour assurer leur sécurité. Par la suite, 225 membres du personnel des Nations Unies et d'ONG internationales ont été évacués par hélicoptère à Kadugli. Pour des raisons de sécurité, le personnel civil des Nations Unies n'a pas encore été en mesure de retourner à Abyei, mais la situation continue de faire l'objet d'un examen continu.

78. En réponse aux tensions croissantes dans la région de Kadugli, dans le Kordofan méridional, le personnel de l'ONU chargé de la sécurité a imposé un couvre-feu au personnel à Kadugli le 16 juin. J'ai relevé le niveau de sécurité dans le Kordofan méridional au niveau 3. En avril, Djouba, la capitale du Sud-Soudan, a connu une augmentation marquée des actes criminels qui ont touché également le personnel des Nations Unies. La MINUS continue de surveiller les conséquences éventuelles des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) pour le personnel et les installations des Nations Unies.

79. Le 12 juillet, j'ai approuvé un relèvement du niveau de sécurité au Nord-Soudan, y compris Khartoum, du niveau 2 au niveau 3 afin d'améliorer la capacité de réagir à une éventuelle situation d'urgence à la suite de l'annonce faite par le Procureur de la Cour pénale internationale. Des mesures de planification d'urgence ont été prises par prudence, mais le personnel a continué de s'acquitter de ses fonctions dans le cadre de la MINUS en vue d'assurer toutes les activités vitales prescrites.

#### **Coordination avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

80. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1812 (2008), la MINUS a continué d'élaborer des mécanismes de coopération avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), notamment des contacts réguliers entre les chefs de mission et au niveau opérationnel afin d'assurer la coordination sur toutes les questions clés. Dans ce cadre général, des mécanismes particuliers existent à présent pour coordonner les politiques entre les deux missions sur les élections, l'information et la DDR. Les composantes militaires de la MINUS et de la MINUAD échangent aussi fréquemment des informations opérationnelles, des consignes permanentes et des pratiques optimales, et il est prévu de prendre des décisions conjointes sur les questions d'intérêt commun. La MINUS assure également la sécurité pour la plate-forme logistique partagée à El Obeid. Les activités humanitaires sont coordonnées dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies.

81. La MINUS et la MINUAD ont élaboré un projet de mémorandum d'accord énonçant les modalités de fourniture mutuelle de services et d'appuis, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gestion de la flotte aérienne, des transports, des services médicaux, des services ayant trait aux communications et à la technologie, et de l'approvisionnement.

#### **Applications des recommandations de la Mission d'évaluation technique**

82. Les recommandations de la Mission d'évaluation technique de février 2008 se sont traduites par des mesures concrètes et leur application progressive fait l'objet d'une surveillance systématique par la MINUS et le Département des opérations de

maintien de la paix. Un certain nombre de recommandations ont été pleinement prises en compte, notamment celles ayant trait à l'examen du mandat et à la plupart des tâches relatives à la coopération entre la MINUS et la MINUAD. Des progrès marqués ont été faits dans l'application des recommandations sur la coopération au niveau des politiques avec les partenaires régionaux, la Commission du bilan et de l'évaluation, et les groupes concernés des États Membres; une étude sur les capacités militaires et la coopération entre les missions (sécurité) avec la MONUC; la mobilisation des donateurs aux fins d'un appui à l'unité mixte intégrée; et sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des conflits pour la zone frontalière du 1<sup>er</sup> janvier 1956. La Mission continue de suivre de près les progrès faits concernant toutes les questions en suspens.

### **Aspects financiers**

83. Dans sa résolution 62/267 du 20 juin 2008, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 820,7 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2009, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2009 se limiteraient à ce que l'Assemblée générale a approuvé.

84. Au 31 décembre 2008 le solde non acquitté des contributions (mises en recouvrement) au compte spécial de la MINUS s'élevait à 187,5 millions de dollars. À cette date, le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui, à cette date, n'étaient pas encore versées s'élevait à 1 759 700 000 dollars. Les remboursements, aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant, avaient été effectués pour la période se terminant le 31 mai 2008 et pour la période se terminant le 31 mars 2008, respectivement.

## **VII. Observations**

85. Ces derniers mois ont été parmi les plus instables et problématiques depuis la signature de l'Accord de paix global. Tant l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman que les violents affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan à Abyei nous rappellent brutalement que la paix est fragile au Soudan et quelles pourraient être les terribles conséquences pour le Soudan et son peuple si le processus de paix était réduit à néant.

86. Durant l'ensemble de la période intérimaire, j'ai souligné le caractère central de l'Accord de paix global qui constitue le fondement d'une paix durable au Soudan. Malheureusement, au cours des trois dernières années, les efforts faits par les parties et la communauté internationale pour établir ce fondement ont souvent été compromis par la crise au Darfour. Il est essentiel que l'équilibre soit rétabli. En dernière analyse, la paix au Soudan est indivisible. Constitutionnellement, le Darfour fait partie du nord et l'Accord de paix global est le cadre pour le processus de paix Nord-Sud.

87. La question d'Abyei est depuis longtemps le problème le plus ardu entravant la mise en œuvre de l'Accord de paix global. La cause profonde du problème a été que les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur des modalités

d'application du Protocole d'Abyei. Dans mes précédents rapports au Conseil, j'ai souligné à maintes reprises l'instabilité de la situation et les conséquences qu'elle a pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

88. L'accord d'Abyei sur la feuille de route conclu le 8 juin est donc une évolution fort positive et s'il est appliqué de bonne foi, il permettrait de sortir de l'impasse en jouant un rôle catalyseur pour progresser sur les autres questions pendantes dans le cadre de l'Accord de paix global. Je félicite les parties d'avoir conclu cet accord et je les encourage à tirer pleinement parti de l'occasion qu'il offre en appliquant pleinement et rapidement la feuille de route et en poursuivant le dialogue en vue de résoudre les autres questions pendantes. Je tiens à réaffirmer aux parties que mon Représentant spécial et les Nations Unies sont prêts à fournir une assistance à cette fin. J'accueille favorablement en particulier le rétablissement de la liberté de circulation pour la MINUS dans la zone [de l'administration] intérimaire d'Abyei, qui permettra au personnel de maintien de la paix de jouer un rôle actif dans l'appui aux prochains efforts de prévention des conflits.

89. L'application de l'accord d'Abyei relatif à la feuille de route sera un baromètre utile permettant de mesurer l'attachement des parties à la paix durant les prochaines semaines. J'appelle instamment les deux parties à achever leur redéploiement en dehors de la zone intérimaire d'Abyei le plus vite possible. Les forces de la nouvelle unité mixte intégrée et de police doivent devenir opérationnelles rapidement et agir professionnellement et de façon impartiale. J'exhorte les deux parties à s'accorder rapidement sur leurs représentants dans la nouvelle administration civile et à travailler de concert pour assurer les conditions nécessaires à un retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées. L'ONU continuera de travailler en relation étroite avec toutes les parties en vue d'aider à stabiliser Abyei qui est le « pont entre le Nord et le Sud » envisagé dans l'Accord de paix global.

90. La situation à Abyei nécessite des efforts intenses, mais cela ne devrait pas faire oublier qu'il faut faire des progrès dans d'autres domaines de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Je me félicite des progrès faits sur la voie de la réalisation des objectifs en matière de DDR. Je note que ce programme ne pourra démarrer qu'une fois que des ressources financières suffisantes auront été affectées à la phase de réintégration, et je lance un appel aux donateurs pour qu'ils versent rapidement des contributions généreuses afin de faciliter le lancement du programme, qui est un des piliers de l'Accord. Les incidents survenus à Abyei ont souligné la fragilité des unités mixtes intégrées et la nécessité de prêter un appui décisif à leur mise en place et leur consolidation. J'accueille favorablement les faits nouveaux récemment survenus s'agissant d'une collaboration plus étroite entre la MINUS et le Conseil de défense conjoint en vue de faciliter la coordination de l'appui apporté aux unités.

91. La question pendante la plus critique après celle d'Abyei demeure la démarcation de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956. Le retard intervenu dans ce processus a fait que les deux camps ont déployé des forces le long des zones frontalières pour renforcer leur pouvoir de négociation et créer une ligne frontière de facto. Les points chauds dans ces zones risquent d'aboutir à des affrontements plus importants que ceux qu'Abyei a connus récemment. À ce propos, je suis préoccupé par le degré élevé de militarisation et par les mouvements de troupes signalés il y a peu par les deux parties dans les Trois Zones. J'appelle instamment les deux camps à accélérer le redéploiement de leurs forces conformément au

Protocole de sécurité de l'Accord de paix global, à commencer d'urgence la démarcation de la ligne frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956 et de régler par des moyens pacifiques la question du statut de toutes les zones contestées.

92. Les parties devraient être louées pour avoir atteint un autre objectif clef de l'Accord de paix global, la conduite du recensement national. Les résultats du recensement, une fois analysés et publiés, constitueront un outil de planification important pour le développement et les services publics de base dans l'ensemble du pays. L'adoption récente de la loi électorale est un autre fait marquant. J'encourage les parties à accélérer la mise en place de la Commission électorale nationale de façon à pouvoir recevoir une assistance notable de la communauté internationale.

93. Je note la décision prise le 14 juillet par le Procureur de la Cour pénale internationale de demander qu'un mandat d'arrêt soit émis contre le Président Omar Hassan al-Bachir pour crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'ONU respecte l'indépendance des procédures judiciaires. En même temps, l'ONU continuera de s'acquitter des mandats que ce conseil lui a confiés pour apporter un appui au processus de paix au Soudan. J'accueille favorablement les assurances que le Gouvernement soudanais a données selon lesquelles il continuera de coopérer avec la Mission des Nations Unies au Soudan et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

94. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, à l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan et aux États Membres, notamment aux pays fournissant des contingents et aux donateurs, pour les efforts résolus qu'ils déploient afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

## Annexe

### Composante militaire et composante police au 12 juillet 2008

Pays	<i>Composante militaire</i>								<i>Police civile</i>	
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers</i>		<i>Troupes</i>		<b>Total partiel</b>		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>		
Argentine									11	0
Afrique du Sud										
Allemagne	33		5				<b>38</b>		5	0
Australie	5	1	8	1			<b>13</b>	<b>2</b>	7	3
Bangladesh	9		26		1 515	4	<b>1 550</b>	<b>4</b>	34	1
Belgique	4						<b>4</b>			
Bénin	7						<b>7</b>			
Bolivie	16						<b>16</b>			
Bosnie-Herzégovine									2	0
Botswana	5						<b>5</b>			
Brésil	18						<b>18</b>		3	0
Burkina Faso	1						<b>1</b>			
Cambodge	10		1		135		<b>146</b>			
Canada	20	1	3	2			<b>23</b>	<b>3</b>	7	0
Chine	14		8		425	10	<b>447</b>	<b>10</b>	8	0
Croatie			5				<b>5</b>			
Danemark	8		2				<b>10</b>		2	0
Égypte	19		19		781	15	<b>819</b>	<b>15</b>	14	0
El Salvador	1						<b>1</b>		5	2
Équateur	20						<b>20</b>			
États-Unis d'Amérique									9	1
Éthiopie									15	0
Fédération de Russie	13		3		119		<b>135</b>		11	0
Fidji	7						<b>7</b>		8	0
Finlande			1				<b>1</b>		1	0
France										
Gabon	4						<b>4</b>			
Gambie									17	1
Ghana									21	2
Grèce	2						<b>2</b>			
Guatemala	2		1				<b>3</b>			
Guinée	6						<b>6</b>			
Inde	19		26	1	2 576	5	<b>2 621</b>	<b>6</b>	71	7
Indonésie	6						<b>6</b>		8	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>									
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers</i>		<i>Troupes</i>		<b>Total partiel</b>		<i>Police civile</i>	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Italie										
Jamaïque										
Jordanie	12		6				<b>18</b>		22	4
Kenya	6	1		1	775	44	<b>781</b>	<b>46</b>	16	3
Kirghizistan	6	1					<b>6</b>	<b>1</b>		
Malaisie	8		2				<b>10</b>		6	0
Malawi	6						<b>6</b>			
Mali	7						<b>7</b>		1	0
Moldova	2						<b>2</b>			
Mongolie	2						<b>2</b>			
Mozambique	3						<b>3</b>			
Namibie	7	1					<b>7</b>	<b>1</b>	1	0
Népal	8		6				<b>14</b>		53	1
Niger										
Nigéria	10						<b>10</b>		45	5
Norvège	14	1	3				<b>17</b>	<b>1</b>	6	0
Nouvelle-Zélande	2		2				<b>4</b>			
Ouganda	8	3					<b>8</b>	<b>3</b>	6	3
Pakistan	13		23		1 535	7	<b>1 571</b>	<b>7</b>	21	0
Paraguay	7						<b>7</b>			
Pays-Bas	14		2				<b>16</b>		14	1
Pérou	11						<b>11</b>			
Philippines	13						<b>13</b>		22	5
Pologne	2						<b>2</b>			
République de Corée	7		1				<b>8</b>			
République-Unie de Tanzanie	12	2					<b>12</b>	<b>2</b>		
Roumanie	12						<b>12</b>			
Royaume-Uni			3				<b>3</b>			
Rwanda	10		2		251	3	<b>263</b>	<b>3</b>	10	0
Samoa									11	0
Sénégal										
Sri Lanka	6						<b>6</b>		13	0
Suède	3		1				<b>4</b>		7	3
Thaïlande	10	2					<b>10</b>	<b>2</b>		
Turquie			3				<b>3</b>		15	0
Ukraine	13						<b>13</b>		11	0
Uruguay									1	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>									
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers</i>		<i>Troupes</i>		<b>Total partiel</b>		<i>Police civile</i>	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Yémen	16		1				<b>17</b>		8	0
Zambie	8		7		329	15	<b>344</b>	<b>15</b>	7	2
Zimbabwe	11	3					<b>11</b>	<b>3</b>	29	4
<b>Total par sexe</b>	<b>518</b>	<b>16</b>	<b>170</b>	<b>5</b>	<b>8 441</b>	<b>103</b>	<b>9 129</b>	<b>124</b>	<b>584</b>	<b>47</b>
<b>Total</b>	<b>534</b>		<b>175</b>		<b>8 544</b>		<b>9 253</b>		<b>631</b>	